



RAPPORT D'ACTIVITES

2015

Contexte

L'UCCSA est la structure d'animation du territoire reconnu « Pays » depuis le 13 janvier 2005. Il regroupe 125 communes (120 communes au 1^{er} janvier 2016) pour environ 73 000 habitants et 1200 km².

La loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) promulguée le 27 Janvier 2014 et son article 79 ont créé un nouvel espace de coopération et de coordination entre intercommunalités : "Le Pôle d'équilibre territorial et rural".

Afin de renforcer l'assise juridique de la structure, les délégués de l'UCCSA ont voté le 2 octobre 2014 la transformation du Pays en PETR. Suite à l'avis favorable rendu par les Communautés de communes (sauf la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon), l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2014 notifie la transformation du Pays en PETR.

L'ensemble des compétences et du fonctionnement du Pays ont été transférés dans leur intégralité au PETR - UCCSA.

Rôle du PETR - UCCSA

Le PETR - UCCSA a pour objectif de participer à la définition d'une politique de développement durable et équilibré du sud de l'Aisne dans les domaines du tourisme, de l'action économique, de l'emploi, de l'amélioration du cadre de vie, du logement, de la valorisation du patrimoine, de la mise en valeur de l'environnement, de la diffusion culturelle, de l'animation et des services à la population.

Les missions confiées sont en lien avec la définition d'une politique de développement durable et équilibré à l'échelle du territoire. Il s'agit de mettre en œuvre cette politique en favorisant la concertation, en coordonnant les actions et parfois en disposant de la maîtrise d'ouvrage des projets.

Le PETR - UCCSA a un rôle de développement général du territoire. Pour ce faire, une équipe travaille pour le développement touristique, économique et culturel mais aussi pour la prise en compte de la personne et de son environnement.

La loi NOTRE, au cœur des perspectives des intercommunalités

Les conséquences de la Loi NOTRE ont conduit à suivre de nombreuses réunions et surtout de réfléchir à l'adaptation administrative et politique du territoire.

Afin d'anticiper au mieux la mise en place de cette réforme, le PETR a réuni les représentants (DGS) des Communautés de communes pour définir les moyens d'actions à engager. Une présentation des compétences exercées par chaque EPCI a été organisée pour les élus du sud de l'Aisne. L'objectif était que chaque territoire puisse mieux se connaître, comprendre son histoire et ses interventions avant d'engager des arbitrages sur la future intercommunalité.

Ces réflexions seront poursuivies en 2016 par la mise en œuvre d'ateliers qui seront déclinés par thématiques spécifiques.

Les ressources humaines

Le PETR – UCCSA compte 23 agents : 12 titulaires, 11 non titulaires
Dont 12 à temps plein, 11 à temps partiel et non complet

Catégorie A : 10 : 4 titulaires, 6 non titulaires

Catégorie B : 3 : 2 titulaires, 1 non titulaire

Catégorie C : 10 : 6 titulaires, 1 non titulaire, 3 contrat aidés

Dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisations de l'exercice			
Section de Fonctionnement	1 458 247,20 €	1 539 774,04 €	+ 81 526,84 €
Section d'Investissement	159 764,43 €	190 780,32 €	- 31 015,89 €
Reports de l'exercice N-1			
Section de Fonctionnement		169 488,51 €	+ 169 488,51 €
Section d'Investissement	76 426,59 €		- 76 426,59 €
Reste à réaliser en Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 694 438,22 €	1 900 042,87 €	+ 205 604,65 €

La gestion de la dette

EMPRUNTS

ANNEE		CAPITAL	INTERET	ANNUITE	TOTAL	
2015	Bâtiment	55 906,70	2 621,54	58 528,24	72 487,73	Fin avril 2015
	Photovoltaïque	2 034,97	31,72	2 066,69		
	SCoT	10 825,98	1 066,82	11 892,80		
2016	Bâtiment	28 820,30	443,87	29 264,17	41 156,97	Fin avril 2016
	SCoT	11 156,64	736,16	11 892,80		
2017	SCoT	11 497,40	395,40	11 892,80	11 892,80	
2018	SCoT	5 879,66	66,67	5 946,33	5 946,33	Fin mai 2018]

Missions

SCoT

Afin de favoriser un développement harmonieux qui concilie l'habitat, les activités économiques et la protection de l'environnement, le SCoT a pris en compte les avis des acteurs locaux qui se sont exprimés lors de la phase de consultation.

Le SCoT a été approuvé le 18 juin 2015 et rendu exécutoire au 31 août 2015.

Pour la mise en compatibilité avec le SCoT, le PETR - UCCSA accompagne les collectivités dans l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme (PLUi, PLU, Carte communale).

Candidature à l'appel à projets TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Le PETR – UCCSA a répondu à l'appel à projet national. Conscient des enjeux d'avenir du territoire, il souhaite articuler les politiques d'urbanisme, d'habitat, de transports, d'énergie et de gestion des déchets à une échelle pertinente. Notre objectif est d'initier des projets concertés dans un souci de sobriété et d'efficacité énergétique. Après avoir recensé l'ensemble des projets potentiels, un arbitrage a été réalisé par les élus pour identifier les projets inscrits dans cette démarche.

EPCI	Maîtrise d'ouvrage	Secteur d'activité	Action
4CB	4CB	Friche	Projet urbain à vocation inter communale à Courtemont-Varenes (étude habitat participatif : construction et réinvestissement de locaux)
2 EPCI (C4+4CB)	C4	Déchets	Acquisition de 500 composteurs individuels par la C4 + 100 composteurs 4CB (groupement de commande par la C4)
C4	C4	Mobilité	Acquisition d'un véhicule électrique pour la C4
CCRCT	CCRCT	Déchets	Implantation et maintenance de points d'apports volontaires pour le tri sélectif dans les immeubles collectifs à la CCRCT
CCRCT	CCRCT	Friche	Réhabilitation et reconversion d'un ensemble immobilier, dont une friche ferroviaire, à Etampes-sur-Marne (travaux clôt et couvert).
CCT	CCT	Friche	Réhabilitation de friche (ancienne entreprise Boa Flex) à Fère-en-Tardenois : travaux.
C4	Commune de Charly-sur-Marne	Bâtiment public	Rénovation thermique de bâtiments communaux à Charly-sur-Marne : gymnase, école maternelle et changement de chaudière pour l'école primaire
CCRCT	Commune de Château-Thierry	Bâtiment public	Réhabilitation d'une école
CCRCT	Commune de Château-Thierry	Mobilité	Aménagement en centre-ville de Château-Thierry autour du quartier scolaire : aménagements et signalétique de cheminements piétons, d'aires de co-voiturage, de pistes cyclables vers les établissements scolaires.
CCOC	Commune de La Ferté-Milon	Bâtiment public	Réhabilitation de 3 bâtiments à Ferté-Milon : une école primaire (290 000€), la gendarmerie (110 000€), la mairie (7 000€).
CCOC	Commune de La Ferté-Milon	Energies Renouvelables	Etude de faisabilité pour le potentiel de production de la roue à aube de La Ferté-Milon, actuellement inutilisée : valorisation par l'installation d'une turbine permettant de produire de l'électricité, utilisée pour alimenter l'éclairage public voire des bâtiments publics.
CCOC	Commune de Neuilly-Saint-Front	Bâtiment public	Isolation des fenêtres de l'école communale de la commune de Neuilly-Saint-Front
C4	Commune de Villiers-Saint-Denis	Mobilité	Acquisition d'un véhicule électrique utilitaire

PCET

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été approuvé le 4 décembre 2014. Cette démarche volontaire marque la volonté de lutter contre les effets du changement climatique et la précarité énergétique en encourageant la réduction des consommations énergétiques et en favorisant le développement des énergies renouvelables.

Des études sont en cours d'élaboration et nécessitent un suivi régulier et une coordination spécifique (SCoT, PCET, Trame Verte et Bleue...)

Des rencontres avec les partenaires financiers (Caisse des Dépôts, Région..) ont été organisées pour informer des différents dispositifs d'aides mobilisables.

Environnement / Préservation espaces naturels

Un contrat d'animation pour la gestion durable des espaces publics sur le territoire du Sud de l'Aisne a été établi pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2016.

La cellule d'animation est composée d'un poste d'animateur correspondant à un équivalent Temps Plein et a en charge les missions suivantes :

- Apporte un conseil collectif aux collectivités en matière de gestion durable des espaces publics ;
- Apporte un appui aux animateurs dédiés à l'animation des programmes d'actions mis en œuvre sur les aires d'alimentation des captages du territoire ;
- Assure le suivi et la vulgarisation d'expérimentations et de progrès techniques ;
- Participe à la définition et la mise en œuvre du volet ZNA des programmes d'actions des « AAC » ;
- Assure le déploiement de la charte régionale d'entretien des espaces publics ;
- Assure le suivi des actions des collectivités signataires de la charte ;
- Réalise des audits des pratiques de désherbage hors charte ;
- Assure le suivi de l'étude trame verte et bleue et du partenariat UCCSA/ CENP ;
- Mène des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information à destination des personnels techniques, des élus et des particuliers ;
- Assure une veille technique ;
- Informe le comité de pilotage sur l'état d'avancement de l'animation et propose des actions à réaliser ;
- Assure le secrétariat du comité de pilotage ;
- Assure la rédaction du bilan et du rapport d'activité annuels.

Les missions sont effectuées en coordination avec d'autres animateurs présents sur le territoire et plus particulièrement :

- les animateurs des 4 contrats globaux pour l'eau du sud de l'Aisne : contrat de la communauté de communes de la Région de Château-Thierry, contrat de la communauté de communes du canton de Condé en Brie, contrat de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne, contrat global d'actions de l'Ourcq Amont.

- l'animatrice « protection de la ressource en eau » de l'USESA.

3 missions prioritaires :

- apporter un conseil collectif aux collectivités en matière de gestion durable des espaces publics,
- apporter un appui aux animateurs dédiés à l'animation des programmes d'actions mis en œuvre sur les aires d'alimentation des captages du territoire,
- assurer le suivi et la vulgarisation d'expérimentations et de progrès techniques.

6 missions spécifiques

- participer à la définition et la mise en œuvre du volet « zones non agricoles » (ZNA) des programmes d'actions visant la protection des aires d'alimentation de captages pour l'eau potable,
- assurer le déploiement de la charte régionale d'entretien des espaces publics, en assistant et accompagnant les collectivités locales du Pays du Sud de l'Aisne (aujourd'hui PETR - UCCSA), en priorisant les collectivités situées sur les aires d'alimentation des captages prioritaires au titre du SDAGE
- assurer le suivi des actions des collectivités signataires de la Charte,
- réaliser des audits des pratiques de désherbage hors charte,
- participer au comité de pilotage de la charte « jardineries » et suit son déploiement sur le territoire,
- de manière secondaire, assurer le suivi de l'étude trame verte et bleue et du partenariat UCSSA/Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

5 missions générales :

- mener des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information à destination des personnels techniques, des élus et des particuliers,
- assurer une veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes),
- informer le comité de pilotage sur l'état d'avancement de l'animation, et propose des actions à réaliser,
- assurer le secrétariat du comité de pilotage,
- assurer la rédaction du bilan et du rapport d'activité annuels conformes aux modèles définis par l'agence de l'eau.

Nature d'indicateurs	Indicateurs	Résultats	Description	Commentaires
Indicateurs descriptifs	Nombre de captages prioritaires SDAGE	5	La Chapelle-Methodon La Ferté-Milon Licy-Clignon Nogentel Coigny	
	Nombre d'AAC avec programme d'actions	3	Coupigny/Montlevon Licy-Clignon/Monthiers La Chapelle Methodon	Nogentel et La Ferté-Milon
	Nombre de communes sur le territoire du Contrat	125		
	Nombre total d'habitants Surface totale	72930 hab 1215 km ²		

Indicateurs d'animation (année 2015)	Nombre d'action de sensibilisation / communication / informations réalisées et public touché		1 journée d'échanges élus/techniciens	42 participants du Sud de l'Aisne (27 élus, 10 agents, 5 autres) + 35 participants territoire SAGEBA
			4 jours COFOSA (foire agricole de Château-Thierry)	panneaux Jardiner naturellement + animations sur le stand CCRCT : 144 personnes
			animation à Baulne-en-Brie à destination des jardiniers amateurs	environ 30 personnes rencontrées sur le stand
			formation Certiphyto	2 jours - 15 agents formés par la MSA Services
			2 animations avec CENP	2 classes primaire/maternelle

			pas de rédaction d'article	fourniture d'éléments ou conseils aux communes pour les aider dans la rédaction de leur bulletin communal
	Nombre d'outils de communication réalisés et diffusés		- mise à jour des panneaux techniques et entrée de ville (nouveau logo) - mise à jour régulier du site internet	- pas de commande de panneaux en 2015 - pas de refonte du site internet mais mise à jour
	Nombre de collectivités accompagnées	11	10 communes + 1 Communauté de Communes	11 communes Gland Chartèves La Ferté Milon + 2 Communauté de Communes
	Nombre de diagnostics / audits des pratiques réalisés	10	pas d'audit mais des rencontres de plusieurs communes ou Communautés de Communes pour échanger sur la réglementation et les pratiques	7 communes : La Ferté-Milon, Romeny, Etrépilly, Celles-les-Condé, Viffort, Beuvardes, 3 CC : CCT, CCOC et C4
	Nombre de COPIL par an	1	le 24 septembre 2015	
Indicateurs de résultats (année 2015)	Nombre de communes engagées dans la Charte et nombre d'habitants concernés	2 9858 hab	La Ferté-Milon (2210 habitants) Communautés de Communes du Tardenois (7648 habitants)	- Etampes n'a délibéré qu'en 2016 - Viffort n'avait plus le budget pour l'acquisition de matériel et n'a pas souhaité s'engager - Celles-lès-Condé et La Chapelle-Monthodon ont mis en standby ce dossier car travaillaient sur l'organisation d'une commune nouvelle
	Quantité de produits non appliqués compte tenu de l'évolution des pratiques (estimation)	voir page suivante	estimation des quantités non appliquées à partir des données recueillies	
	Nombre de matériels alternatifs acquis et surface entretenues	1	acquisition d'un broyeur par la CCRCT	

Culture – Festival Musique en Omois

Festival classique à ses débuts, il a évolué au fil des années pour proposer une programmation actuelle et innovante. Le PETR – UCCSA a invité le public à partager un moment familial et festif chaque vendredi soir dans une ville ou un village de chaque Communautés de Communes.

Les choix artistiques ont été très diversifiés, passant du rock aux musiques électroniques, au pop et à la musique canadienne, tous avec beaucoup de succès.

De même, la participation de groupes locaux apporte, comme chaque fois, un vrai plus à la programmation du festival. Ainsi, nous avons accueilli Rafi Stolé, venu à chaque fois avec des invités différents. Ce groupe, en tout début de soirée, permet de créer une ambiance conviviale sur le festival. La bonne humeur dont a fait preuve ces jeunes musiciens, et l'atmosphère plus intimiste du tout début de soirée, donne le ton de la soirée.

Nous avons accueilli également Street Colors, association de graffeurs. D'autres participations, ont particulièrement marqué le festival cette année. Ainsi les Nomad Men sur leur « batt'mobile » ont enthousiasmé le public grâce à l'originalité de leur concept (une batterie et 2 musiciens sur un vélo) et les spectacles du festival « Un été dans l'Aisne » ont reçu un franc succès.

Estimation de la fréquentation du public

Essômes sur Marne : 600 personnes

La Ferté Milon : 1 000 personnes

Château Thierry : 1 200 personnes

Domptin : 1 000 personnes

Mareuil en Dôle : 700 personnes

Jaulgonne : 1 000 personnes

Total : 5 500 personnes

MAISON DU TOURISME

Le 12 juillet 2013, les élus de l'UCCSA ont voté la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Il s'agit d'un Office de Tourisme intercommunautaire, né de la fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire (à l'exception de la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon), sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). La Maison du Tourisme se constitue d'un comité de direction qui regroupe les élus et les prestataires touristiques du

territoire. Il délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire du Sud de l'Aisne une véritable destination touristique reconnue.

En partenariat avec le Directeur de la Maison du Tourisme du sud de l'Aisne, le PETR a travaillé sur différents thèmes.

- La mise en œuvre (traitement et collecte) de la taxe de séjour et travail sur la taxation d'office
- La demande de classement de l'office de tourisme en catégorie II
- La candidature du territoire pour le label Vignobles et Découvertes
- La dénomination de la destination touristique du sud de l'Aisne «Les Portes de la Champagne» a été arrêté pour la destination touristique du sud de l'Aisne suite à une large concertation partagée avec le conseil de développement. L'enjeu est, qu'une fois informés, les touristes puissent découvrir l'offre touristique globale du territoire, ainsi stimuler l'activité économique qui en découle et permettre à l'ensemble des acteurs d'en bénéficier.

En fin d'année, la Maison du Tourisme a déménagé dans les nouveaux locaux de la MAFA à Château Thierry. Plus accessible, plus attractif, cet espace d'accueil est une véritable vitrine du territoire. Il facilitera une meilleure communication auprès des touristes et profitera à l'ensemble des acteurs de la destination.

MAIA

Afin de renforcer la coordination des professionnels, le PETR a mis en place en janvier 2014 la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie).

Elle a pour objectif de favoriser une meilleure prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie ou qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et de conforter leur maintien à domicile.

Son rôle est d'une part, de renforcer l'articulation des professionnels des champs sanitaire, social et médico-social qui travaillent autour de la personne et de ses aidants.

Des réunions de concertation ont été organisées entre les acteurs pour échanger et créer des outils communs. Ces nouveaux liens ont pour but de décloisonner les différents secteurs, de proposer des axes d'amélioration qui optimiseront les pratiques existantes et faciliteront le parcours de la personne.

D'autre part, la MAIA met en œuvre la gestion de cas complexes. Débutée en janvier 2015 elle permet aujourd'hui à 50 usagers, dont le maintien à domicile s'avère extrêmement compliqué, de bénéficier d'un accompagnement au long cours.

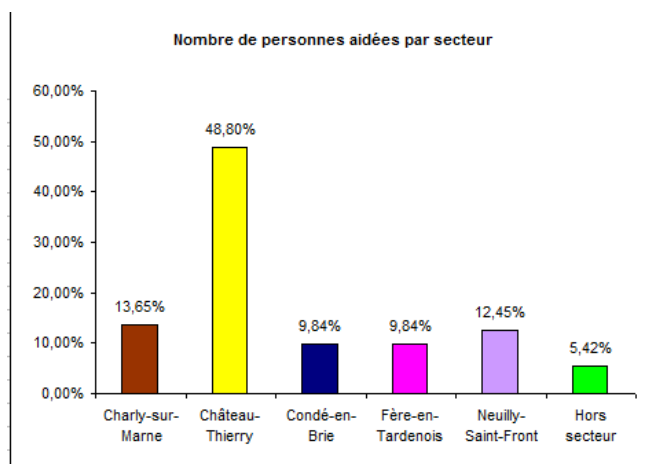
Deux gestionnaires ont été recrutées afin d'accompagner les personnes «en situation complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.). Elles assurent un suivi intensif du parcours de vie et de soins de la personne âgée.

Création d'un 3^{ème} poste de Gestionnaire de cas le 15 Octobre 2015

CLIC

Ce service a pour objet d'informer et d'accompagner les personnes de 60 ans et plus rencontrant des difficultés liées à l'âge ou à la perte d'autonomie sur les aides qui contribuent au maintien à domicile.

L'équipe du CLIC a aidé en 2015, 498 personnes. Parmi ces personnes, 282 nous ont sollicités pour la première fois. Il faut noter également l'activité supplémentaire engendrée par l'accueil de la permanence MDPH. 66 rendez-vous ont été fixés par l'agent MDPH dans nos locaux et 60 personnes se sont présentées ou ont appelé en dehors des rendez-vous de la permanence MDPH.



	Nombre de dossiers de demandes	%	Durée de suivi la plus courte	Durée de suivi la plus longue	Durée de suivi majoritaire
Niveau 1	549	84,72%	1	174	19 jours
Niveau 2	74	11,42%	2	340	139 jours
Niveau 3	25	3,86%	22	587	115 jours
TOTAL	648	100,00%			

L'équipe du CLIC a répondu à 648 demandes en 2015.

Les principales interventions proposées sont l'aide à la constitution des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la prévention de la perte d'autonomie, l'amélioration de l'habitat, les transports, le soutien à domicile, le retour d'hospitalisation.

A noter, la réalisation de nombreuses actions collectives (réunions partenariales, d'information et de communication) dont la coordination de la Semaine Bleue du 12 au 18 octobre 2015

ENFANCE JEUNESSE

Classes et Ateliers Patrimoine

2 classes Patrimoine accueillies :

Ecole de Sinceny : 22 élèves CE2 du 30/03 au 02/04 soit 4 jours

Ecole de Tergnier : 22 élèves CM1/CM2 du 17 au 20/03 soit 4 jours

Ateliers Patrimoine :

31 classes maternelles et primaires accueillies sur ce dispositif du 12/03 au 04/06 soit 702 élèves.

Total d'enfants accueillis sur les deux formules : **746**

Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 :

L'ensemble des missions a été décomposé en plusieurs axes :

Le CEJ : Le suivi du CEJ 2012-2015 a conduit à organiser différentes rencontres avec les équipes techniques CAF (rencontres collectives et réunions individualisées avec les nouveaux responsables en place), les élus et les porteurs de projets du sud de l'Aisne.

- *Evaluation du CEJ :* Un travail important a été réalisé pour présenter, à chaque porteur de projets, l'évaluation de leurs actions entre 2012-2015. L'ambition était d'analyser le fonctionnement de chaque structure et d'expliquer les écarts entre la situation finale (2015) et les prévisions inscrites au contrat. Cet exercice permet une meilleure lisibilité des évolutions des actions et des projets prévus pour 2016-2019.
- *Diagnostic du CEJ :* Le diagnostic nécessaire à la rédaction du CEJ a été réalisé. Différents indicateurs ont été pris en compte pour avoir une meilleure vision du territoire, de ses enjeux et de ses difficultés. L'objectif est de mieux comprendre le contexte dans lequel évoluent les accueils petite enfance, enfance, jeunesse. De nombreuses réformes et évolutions réglementaires sont mises en lumière. Des impacts importants, notamment liés à la loi NOTRE sont attendus sur ce prochain contrat.
- *Soutien technique :* Des conseils et un accompagnement sont apportés aux structures sur la manière d'analyser et de traduire leur fonctionnement en fonction des demandes de la CAF.

Le soutien auprès des acteurs du territoire est indispensable pour la création, le développement et le suivi des accueils. Les échanges sont très riches et appréciés par les acteurs qui n'ont : soit pas toujours connaissance des démarches à réaliser, soit, un manque de recul sur leur mode de fonctionnement.

Formations- Afin de poursuivre la qualification des personnels de l'animation, nous avons mis en place un parcours complet du BAFA et du BAFD. L'ambition est de répondre aux attentes des professionnels et des organisateurs de la petite enfance et de la jeunesse.

Etude sur les pratiques des NAP sur le sud de l'Aisne :

Afin d'évaluer les pratiques et le fonctionnement des activités NAP mises en œuvre sur le territoire depuis la réforme des rythmes scolaires, le PETR a accompagné une stagiaire DEJEPS mention Animation socio-culturelle option « Développement de projets, territoires et

réseaux » qui s'est appropriée ce sujet. Du 3 juin 2015 au 31 mars 2016, celle-ci a pu mener à bien diverses missions :

- Mettre en place et animer un réseau des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,
- Réaliser un état des lieux des pratiques en matière d'organisation, d'encadrement et de développement des temps péri-éducatifs dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,
- Installer et animer les instances de pilotage du projet,
- Assurer le traitement administratif à toutes les étapes du projet,
- Accompagner la mise place de temps de travail, de réflexion et de production,
- Accompagner la réalisation des outils utiles à la conduite du projet...

Le projet de « Mise en réseaux des acteurs péri-éducatifs sur le territoire du Sud de l'Aisne » a été pensé en différentes phases. Grâce à l'investissement des coordinateurs, élus, animateurs et intervenants du territoire, 5 thématiques ont pu être abordées au cours d'ateliers participatifs :

- « Comment créer un vivier d'animateurs qualifiés sur le Sud de l'Aisne ? »
- « Comment faire vivre le PedT ? »
- « Comment créer des contenus pédagogiques ambitieux ? »
- « Comment aider les collectivités concernant les démarches administratives ? »
- « Comment créer un réseaux d'intervenants et d'associations sur le territoire ? »

Tant de discussions, de partages et de débats qui ont suscité l'envie de développer d'avantage ce projet pour les années suivantes.

BRIGADE VERTE

Outre la maintenance des locaux et de l'extérieur de la Ferme du ru Chailly, le soutien opérationnel de certaines missions, la Brigade Verte propose ses services en matière de gestion des espaces naturels (fauche, débroussaillage, abattage d'arbres, tailles de sélection), d'entretien des espaces verts (tonte, élagage, abattage, pose de clôtures, taille des haies, préparation du sol et semis, plantation d'arbres) et d'aménagements hydrauliques (restauration de berges, fascinage, entretien de ripisylve, lutte contre l'érosion des coteaux, enlèvement d'embâcles).

L'équipe s'est rendue au Collège de La Faye, Mairie de Montreuil aux Lions, Mairie d'Epaux, Mairie de Romeny Sur Marne, Mairie de l'Epine aux Bois, Syndicat Assainis. Chézy Azy, Mairie de Charly Sur Marne

LEADER 2014-2020

L'année 2015 a marqué la fin de la programmation 2007-2014, la réalisation de l'évaluation du dispositif en coopération avec le Pays Sources et Vallées (suivi de la démarche de l'évaluateur, participation aux temps de restitution et aux échanges entre les 2 territoires) et surtout, la préparation de la prochaine candidature du sud de l'Aisne 2014-2020.

Le PETR - UCCSA a participé et suivi les différentes étapes qui ont permis la construction de la stratégie locale de développement. Des ateliers ont été organisés avec tous les acteurs locaux pour identifier les enjeux du territoire, prioriser les axes de développement et répondre aux besoins exprimés. De nombreux participants (élus, citoyens, techniciens, chambres consulaires ...) ont apporté leur regard et contribué au dossier de candidature. Des rencontres ont eu lieu avec les partenaires plus ciblées : chambres consulaires, maison du tourisme, associations et avec la nouvelle autorité de gestion.

PROGRAMMATION REGIONALE

La Politique Régionale d'Aménagement du Territoire (PRAT) 2014-2020 portée par la Région a conduit à la contractualisation entre la Région et le territoire sur la base d'un Contrat Territorial d'Objectifs (CTO) qui se compose en 2 axes

- Axe 1 - les projets d'échelle régionale

Il s'agit de projets qui répondent aux priorités que la Région entend mettre en avant et qui sont issus de ses schémas, politiques et référentiels (Grands projets Régionaux).

Ces projets seront financés à hauteur de 50% maximum. L'assiette subventionnable présentée devra être au minimum de 100 000€ HT.

- Axe 2 - les projets intégrés à ancrage local

Il s'agit de projets intégrés à ancrage local articulés autour de 7 thématiques :

- Activités économiques/emploi
- Mobilité
- Réussite éducative
- Urbanisme et habitat durables
- Accès aux services
- Développement touristique
- Biodiversité

L'assiette subventionnable présentée devra être au minimum de 100 000€ HT

Vu la nécessité de choisir 3 des 7 thématiques proposées pour l'ensemble du territoire,

Les projets correspondant aux 3 thématiques retenues pourront obtenir un financement à hauteur de 50% maximum. Les autres projets pourront obtenir un financement à hauteur, de 40% maximum.

Le Comité syndical a ainsi délibéré sur les nouvelles modalités de la politique régionale (financement, thématiques, objectifs...) et défini trois axes prioritaires :

- Activités économiques/emploi
- Réussite éducative
- Urbanisme et habitat durables

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est un outil de développement local participatif. Il enrichit la démocratie et associe la société civile à l'élaboration de projets locaux. Force de propositions, il contribue à l'émergence de nouvelles idées pour l'avenir du territoire.

Suite aux élections de septembre 2014, le Président Michel BAROUX et les Vice Présidents ont défini des axes prioritaires de travail.

La commission développement économique (Jean Claude Charbonnier) poursuit les travaux liés à la structuration de la filière Fôret/bois local.

Elle est s'engage aussi dans les actions relatives à la transition énergétique. La réalisation d'économies d'énergie (rénovation des bâtiments), le développement de sources d'énergie renouvelable sur le Sud de l'Aisne en sont les principaux exemples.

La commission « Qualité Vie & Cohésion Sociale et Territoriale » (Benoit POINT) souhaite développer des filières courtes et mener une réflexion sur les nouvelles formes d'habitat dont l'habitat participatif.

La commission « Notoriété et Rayonnement Territorial – Coopérations » (Philippe NGUYEN) aura pour priorité le développement d'infrastructures touristiques pertinentes pour l'attractivité du Sud de l'Aisne, le bien vivre et la mise en place d'outils de financements complémentaires pour les porteurs de projets.